Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260408-DL_2026_04_07-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU 08 avril 2026

Convocation du 02 avril 2026

Secrétaire de séance	Erick MASSON
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 27	M. HAREAU Mme JACOB M. MASSON Mme BERNARD M. GIRAUD Mme MONSIMET M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES M. MERIEULT Mme LEPAYSANT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON M. COUTURE Mme GAILLARD M. ROUVRAIS Mme JOUQUAND Mme ADAM (arrivée à 18h45) Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 2	Mme CHAUVIN par M. HAREAU M. DINAHET par M. THERIN
Absents : 0	
Nombre de conseillers en exercice	29

DL_2026_04_07
Pacte financier et fiscal de la CCBR – approbation de l'avenant n°2

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-28-4 ;
Vu la délibération n°2017-12-DELA-122 du conseil communautaire du 14/12/2017 portant approbation du pacte financier et fiscal territorial de la Bretagne romantique ;
Vu la délibération n°2022-05-DELA-47 du conseil communautaire 19/05/2022 portant modifications relatives à la Loi de finances 2021 ;
Vu la délibération n°2025-12-DELA-126 du conseil communautaire du 18/12/2025 portant reconduction du pacte financier et fiscal ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260408-DL_2026_04_07-DE

Vu les délibérations n°208-01-02 du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Plesguen du 15/01/2018, n°05_22012018 du conseil municipal de Tressé du 22/01/2018 et n° 01-2018 du conseil municipal de Lanhélin du 29/01/2018 portant approbation du pacte financier et fiscal territorial de la Bretagne romantique ;
Vu la délibération du conseil municipal de Mesnil Roc'h en date du 29 aout 2022 portant approbation avenant 1 du pacte financier et fiscal territorial de la Bretagne romantique ;

Préambule :
Par délibération n°2017-12-DELA-122, du 14 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé un pacte financier et fiscal organisant le reversement à la Communauté de communes d'une part des recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'aménagement perçues par les communes sur les zones d'activités économiques communautaires. Ce pacte a fait l'objet d'un avenant en 2022 afin de neutraliser les effets des réformes fiscales nationales.
Le pacte financier et fiscal et l'avenant n°1 ont été approuvés selon les mêmes modalités par délibérations du conseil municipal de la commune de Mesnil-Roc'h.

Description du projet
Les conventions de reversement sur lesquelles se fondent le pacte financier et fiscal ont pris effet à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027. Le renouvellement intégral des conventions supposerait une redéfinition préalable des équilibres financiers dans le cadre du futur projet de territoire.
Afin d'assurer la continuité des relations financières entre la commune et la Communauté de communes, et de garantir la stabilité des équilibres budgétaires dans l'attente de l'adoption du projet de territoire, il est proposé de proroger les conventions pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, par avenant aux conventions initiales.
Le conseil communautaire, dans sa séance du 18 décembre 2025, par la délibération n°2025-12-DELA-126, a approuvé la proposition de reconduction du pacte financier et fiscal pour une durée de deux ans, et a autorisé Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prorogation pour une durée de deux ans des conventions de reversement dans les conditions exposées ci-dessus
- **PRECISE** que la prorogation ne modifie pas les autres stipulations des conventions initiales
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants aux conventions de reversement du produit fiscal se rapportant à la mise en œuvre du pacte financier et fiscal.

Le secrétaire de séance

Erick MASSON

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Rodolphe HAREAU